



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Quatrième session

Bangkok, 27-29 octobre 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document décrit la manière dont le programme de développement pour l'après-2015 traite de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience face aux catastrophes. Il étudie les possibilités dont dispose la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour promouvoir le renforcement de la coopération régionale en développant les mécanismes régionaux et en améliorant les liens entre eux, en particulier en matière de lutte contre les risques de catastrophe communs et transfrontières. Enfin, il présente un certain nombre de questions que le Comité souhaitera peut-être examiner.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
A. Contexte général	2
B. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	2
C. Programme de développement durable pour l'après-2015	4
II. Rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans la coopération régionale relative à la réduction des risques de catastrophe.....	5
III. Lacunes et possibilités régionales.....	11
IV. Questions portées à l'attention du Comité.....	13

* E/ESCAP/CDR(4)/L.1.

I. Introduction

A. Contexte général

1. Les pays de l'Asie et du Pacifique continuent d'être gravement touchés par des catastrophes naturelles, dont l'origine est souvent transfrontière. Comme le reconnaissent les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), une approche régionale s'impose pour renforcer la résilience. Au cours des 45 dernières années, la région Asie-Pacifique a enregistré plus de 5 000 catastrophes, ce qui représente 43 % du total mondial¹. En tout, ces catastrophes ont touché 6 milliards de personnes, fait plus de 2 millions de morts et coûté au bas mot 1 150 milliards de dollars des États-Unis de 2005 en pertes économiques, avec d'énormes répercussions sur le développement économique et social de la région.

2. La succession de catastrophes naturelles, qui porte atteinte aux progrès durablement acquis en matière de développement, s'est poursuivie en 2015, et de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique ont été gravement touchés. En mars 2015, le cyclone tropical Pam a occasionné des dégâts considérables au Vanuatu et a également frappé des pays voisins, Environ 166 000 personnes – soit plus de la moitié de la population du Vanuatu – ont été touchées. Onze personnes ont perdu la vie.

3. Le 25 avril 2015, un séisme de magnitude 7,6 a frappé le Népal, entraînant la mort de plus de 8 000 personnes et détruisant plus d'un demi-million d'habitations. En mai et en juin, l'Inde et le Pakistan ont signalé plus de 1 000 décès provoqués par une vague de chaleur. En juillet et en août, d'importantes précipitations dues à la mousson ont occasionné la perte de centaines de vies humaines et touché plus d'un million de personnes en Asie du Sud et du Sud-Est.

4. Pour une région exposée à des risques de catastrophe aussi élevés, renforcer la résilience n'est pas une question de choix, mais un impératif commun. Par conséquent, les pays de l'Asie et du Pacifique ont classé la réduction des risques de catastrophe parmi leurs principales priorités en matière de coopération régionale et ont prié le secrétariat d'intensifier son action dans ce domaine, action qui est indispensable pour assurer le développement durable dans la région.

B. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

5. En mars 2015, face à la nécessité mondiale de renforcer la résilience aux catastrophes naturelles, et faisant fond sur l'expérience acquise dans la région Asie-Pacifique, la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe a adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)². Ce cadre vise à réduire substantiellement les pertes et les risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes ainsi qu'aux biens d'ici à 2030.

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Overview of Natural Disasters and their Impacts in Asia and the Pacific, 1970-2014* (Bangkok, 2015).

² Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

6. Le Cadre de Sendai fait suite au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes³. Globalement, dans la région Asie-Pacifique, les progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ont été inégaux. En particulier, la piètre transposition des politiques et législations en mesures concrètes a fait obstacle aux progrès. Si nombre de pays ont mis en place des mécanismes juridiques et institutionnels pour la réduction des risques de catastrophe, la majorité d'entre eux n'ont pas réussi à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs politiques de développement, plans et budgets.

7. Le Cadre de Sendai vise à remédier à ces insuffisances et à servir de programme commun pour la période 2015-2030. À cet effet, sept objectifs mondiaux y ont été définis, auxquels la CESAP et ses partenaires peuvent concourir dans le cadre de la coopération régionale et Sud-Sud. Il s'agit de: a) réduire la mortalité due aux catastrophes, b) réduire le nombre de personnes touchées, c) réduire les pertes économiques résultant directement des catastrophes, d) réduire les dommages causés aux infrastructures essentielles et la désorganisation des services de base, e) augmenter le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, f) renforcer la coopération internationale, et g) améliorer l'accès aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

8. D'autre part, pour la réalisation de ces sept objectifs, le Cadre de Sendai retient les quatre questions prioritaires ci-après: a) la compréhension des risques de catastrophe, b) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer, c) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience, et d) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. La coopération régionale et Sud-Sud peut contribuer considérablement à faire progresser ces questions prioritaires, tout en complétant l'action engagée aux niveaux national et local.

9. Le Cadre de Sendai réaffirme le rôle important joué par les organisations régionales comme la CESAP dans la recherche de solutions régionales pour réduire les risques de catastrophe. Ce rôle consiste à mettre au point des stratégies, des politiques et des orientations régionales; à tirer parti de la coopération régionale pour partager les données d'expérience et les connaissances scientifiques et technologiques; et à offrir des plateformes régionales pour accroître la cohérence entre les systèmes, secteurs et organisations. Comme la région dans son ensemble est très exposée aux risques de catastrophe et chaque pays se prépare à entreprendre la mise en œuvre du Cadre de Sendai, les perspectives de coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique sont plus larges que jamais.

10. Pour assurer la bonne mise en œuvre du Cadre de Sendai, il importe de veiller à ce que les pouvoirs publics à tous les niveaux reconnaissent largement que la réduction des risques de catastrophe est essentielle pour protéger les acquis et faire progresser à l'avenir le développement durable. Cela signifie que, si les catastrophes ne cessent pas d'être considérées comme un problème sectoriel et ne sont pas au contraire intégrées dans les politiques et plans de développement et dans les budgets, les objectifs du Cadre de Sendai ont peu de chances d'être atteints. Par conséquent, des plates-formes régionales multisectorielles comme la CESAP sont nécessaires pour rassembler les

³ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

programmes précédemment séparés dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

C. Programme de développement durable pour l'après-2015

11. En juin 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a énoncé l'orientation stratégique pour assurer une corrélation plus étroite entre la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Dans le document final « L'avenir que nous voulons »⁴, la Conférence a appelé à atténuer les risques de catastrophe et à accroître la résilience face aux catastrophes, avec un sens renouvelé de l'urgence, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté pour que ces considérations soient prises en compte, le cas échéant, dans les politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux. En énonçant les conditions requises pour une meilleure cohérence à tous les niveaux, la Conférence a préconisé l'adoption de stratégies mieux coordonnées et plus complètes visant à intégrer les considérations liées à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques dans les investissements publics et privés, les prises de décisions et la planification.

12. En août 2015, la réunion sur les négociations intergouvernementales concernant le programme de développement pour l'après-2015 est parvenue à un consensus sur le document « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui marque une étape importante dans l'action engagée depuis la Conférence sur le développement durable. Ce nouveau programme de développement fera fond sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont la date butoir est 2015. Il y est proposé une série de 17 nouveaux objectifs de développement durable, qui sont en rapport étroit avec le mandat de la Commission de promouvoir le développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. Les États membres devraient adopter formellement le document final du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à New York du 25 au 27 septembre 2015.

13. Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles connexes visent à s'attaquer aux principaux obstacles systémiques au développement durable, comme l'inégalité, les modes de consommation et de production non durables, le manque d'infrastructures et d'emplois décents, dont un grand nombre sont également la cause de vulnérabilités face aux catastrophes. En cela, il existe d'importantes synergies entre les objectifs de développement durable proposés et le Cadre de Sendai. En conséquence, la gestion des risques de catastrophe et la résilience ont été prises en compte dans plusieurs objectifs et cibles de développement durable dans de multiples secteurs.

14. Plus précisément, les catastrophes ont été mentionnées explicitement dans les cibles proposées pour l'objectif 1, « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »; l'objectif 2, « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »; l'objectif 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »; et l'objectif 13, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Vu la corrélation étroite existant entre la résilience et le développement, en particulier en Asie et dans le Pacifique, la réduction des risques de catastrophe permettrait également de redoubler d'efforts pour réaliser de nombreux autres objectifs de développement durable.

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

15. Les responsabilités et les mesures à prendre au niveau régional, qui sont clairement précisées dans le Cadre de Sendai, sont également formulées dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, les commissions régionales des Nations Unies comme la CESAP ont un rôle important à jouer, car elles ont la possibilité de porter le programme de réduction des risques de catastrophe dans le débat intergouvernemental régional plus large consacré au développement durable en suivant une approche multisectorielle et pluridisciplinaire.

16. Dans le contexte de l'Asie et du Pacifique, le lien entre les catastrophes et le développement durable comporte au minimum trois dimensions différentes. En premier lieu, les catastrophes érodent les acquis du développement et, par conséquent, la réduction des risques est importante pour protéger ces acquis. En deuxième lieu, les retards de développement sont la source de risques de catastrophe plus élevés et, dès lors, le développement est la clef de la réduction des vulnérabilités sous-jacentes face aux catastrophes. En troisième lieu, un développement non planifié et non durable crée de nouveaux risques de catastrophe. Par conséquent, les stratégies relatives à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable doivent être étroitement coordonnées pour veiller à ce que les objectifs du Cadre de Sendai ainsi que les objectifs de développement durable proposés soient atteints.

17. Dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2012, les États membres ont reconnu que les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, aident à relever les défis qui se présentent sur le plan du développement et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international. On a relevé en particulier dans cette résolution que les commissions régionales aident les pays en développement à acquérir des capacités permettant de maximiser les avantages et les retombées de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin d'atteindre leurs objectifs nationaux.

II. Rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans la coopération régionale relative à la réduction des risques de catastrophe

18. À l'appui d'une région qui se développe rapidement mais qui est fortement sujette aux catastrophes naturelles, la CESAP joue un rôle particulièrement important dans l'établissement de la coopération régionale et Sud-Sud nécessaire pour la mise au point de stratégies régionales et le partage des risques dans le contexte du développement durable. À cet égard, elle occupe une position privilégiée en tant qu'instance officielle des Nations Unies pour l'élaboration des politiques dans la région, en tant que facilitateur pour l'échange de connaissances et de données d'expérience régionales, et en tant que catalyseur pour permettre à la région de faire clairement valoir sa position. Une série de résolutions qui établissent un lien étroit entre les stratégies régionales concernant la réduction des risques de catastrophe et celles relatives au développement durable définissent clairement le rôle de la Commission à cet égard⁵.

⁵ Résolution 62/7 relative au renforcement de la coopération et de la coordination régionales en faveur des systèmes d'alerte rapide au tsunami au moyen du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est; résolution 64/2 relative à la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles; résolution 68/5 relative aux années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies

19. La CESAP contribue déjà largement à ajouter la réduction des risques de catastrophe aux débats politiques de haut niveau sur le développement durable, en particulier lors de la session annuelle de la Commission. Par ailleurs, le Comité de la réduction des risques de catastrophe offre aux hauts fonctionnaires de divers secteurs du développement une instance pour la concertation au niveau régional et l'occasion d'adresser des recommandations à l'intention de la Commission. À cet égard, la CESAP apporte une contribution en se mettant au service de toute la région Asie-Pacifique et en suivant une approche qui fait appel à la participation de l'ensemble des administrations publiques.

20. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, que la CESAP a convoqué en 2014 et 2015, a permis de consolider davantage la position de la région en matière de développement durable. Lors du Forum, le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles a été présenté comme une question urgente pour la région et la réduction des risques de catastrophe a été inscrite parmi les priorités de développement durable pour l'Asie et le Pacifique.

21. En mai 2015, faisant fond sur les priorités énoncées dans le Cadre de Sendai, la Commission a adopté la résolution 71/12 relative au renforcement des mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle a réaffirmé son rôle dans la réduction des risques de catastrophe. Elle a prié la Secrétaire exécutive de s'assurer l'appui du secrétariat pour, entre autres:

- Assurer la mise en œuvre du Cadre de Sendai à l'aide de recommandations de politique générale, de directives régionales, d'une assistance technique et de services consultatifs
- Aider les États membres à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et à en rendre compte, notamment au moyen de statistiques relatives aux catastrophes
- Établir des liens entre les plates-formes interdisciplinaires et intergouvernementales de la Commission et d'autres plates-formes régionales au sujet de la réduction des risques de catastrophe
- Renforcer la modélisation, l'évaluation, la cartographie et le suivi des risques de catastrophe ainsi que les systèmes d'alerte rapide multirisque conçus pour se prémunir contre les catastrophes communes et transfrontières
- Par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, promouvoir la cohérence et renforcer la collaboration avec les organisations sous-régionales

spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017); résolution 69/11 relative à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017); résolution 69/12 relative au renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique; résolution 70/2 sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique; et résolution 70/13 relative à la coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

- Faciliter l'accès à la science, à la technologie et aux innovations relatives à la réduction des risques de catastrophe
- Renforcer le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est et en étendre la portée géographique pour y inclure les petits États insulaires en développement du Pacifique

22. Pour s'acquitter de ce mandat, le secrétariat mène un ensemble de travaux normatifs et analytiques et d'activités de renforcement des capacités dans le cadre des mécanismes de coopération régionale. Son objectif reste la fourniture de directives multisectorielles et pluridisciplinaires pour assurer la prise en compte de la gestion des risques de catastrophe; l'établissement d'une série de statistiques de base pour le suivi de la résilience; la promotion de systèmes d'alerte rapide régionaux de bout en bout; le renforcement des capacités nécessaires pour la réduction des risques de catastrophe, en particulier grâce à l'application des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG); et le développement de la coopération régionale pour le partage des connaissances et des technologies entre les États membres.

23. En vue d'aider davantage les États membres à définir leurs stratégies pour la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du développement durable, la CESAP a établi des publications de qualité qui rendent compte de ses travaux de recherche, comme l'*Asia-Pacific Disaster Report, Building Resilience to Natural Disasters and Major Economic Crises* et une série de rapports analytiques. Par ces publications, elle encourage la planification de politiques multisectorielles qui permettent de prendre dûment en compte la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres pour l'adaptation aux changements climatiques. En particulier, les travaux de recherche de la Commission portent sur les approches pluridisciplinaires qui permettront la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe par les ministères des finances et du plan, les ministères de l'environnement, les ministères chargés des infrastructures et les autres ministères sectoriels compétents ainsi que par le secteur privé.

24. Depuis sa première édition en 2010, l'*Asia-Pacific Disaster Report* a largement contribué à une meilleure appréhension des risques de catastrophe et à l'harmonisation des politiques et programmes nationaux avec les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Cadre d'action de Hyogo. L'édition de 2015 de ce rapport présente l'état de la résilience dans la région, apporte des éclaircissements concernant des aspects assez négligés de la réduction des risques de catastrophe, comme les sécheresses à évolution lente et les systèmes d'alerte rapide et de gestion de l'information, et décrit en détail le rôle crucial que joue la coopération régionale pour faire face aux catastrophes transfrontières. Une publication conjointe de 2015 sur le rôle des partenariats public-privé dans la réduction des risques de catastrophe, *Resilient Business for Resilient Nations and Communities*, publiée par la CESAP, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes et R3ADY Asia-Pacific, vise également à faire mieux comprendre les motivations, le potentiel et les problèmes qui se posent pour amener le secteur privé à renforcer la résilience des entreprises et, par voie de conséquence, contribuer à la résilience de la société tout entière.

25. En 2013, à la demande des États membres, la CESAP a publié *Building Resilience to Natural Disasters and Major Economic Crises*, pour servir de base aux débats de la soixante-neuvième session de la Commission, dont le thème était la résilience. Cette publication a débouché sur l'adoption de la résolution 69/12 relative au renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, qui a des implications considérables, et a également fourni des informations concernant la concertation régionale relative au programme de développement pour l'après-2015.

26. La CESAP fournit des services consultatifs régionaux à la demande des États membres, et en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, ainsi que des pays à revenu intermédiaire confrontés à des problèmes particuliers, le but étant d'apporter un appui normatif et de transmettre des compétences stratégiques pour permettre d'accroître leurs ressources et capacités nationales grâce à un meilleur accès aux ressources utiles pour le renforcement des capacités, à l'assistance technique et aux transferts de technologies. On relèvera les exemples tout récents d'appui consultatif fourni par la CESAP pour l'harmonisation des politiques nationales du Bhoutan et de l'Indonésie avec le Cadre de Sendai et pour la révision et la codification de divers guides techniques sur la gestion des catastrophes aux Philippines dans le cadre de l'action de relèvement suite au passage du typhon Haiyan. La CESAP a utilisé la neuvième tranche du financement accordé au titre du Compte de l'ONU pour le développement en faveur des initiatives de développement durable à l'échelon des pays comprenant, entre autres, le renforcement des capacités, l'élaboration et la mise en œuvre d'accords et d'arrangements régionaux portant sur les dimensions régionales et sous-régionales de la réduction des risques de catastrophe et l'échange d'informations, des meilleures pratiques et des enseignements tirés.

27. En application de la résolution 71/11 de mai 2015, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes a été établi comme institution régionale de la CESAP pour renforcer davantage les capacités des États membres et des organisations régionales dans les domaines de la gestion de l'information sur les catastrophes et de la réduction des risques de catastrophe. Dans le but d'aider les pays à haut risque et à faible capacité, le Centre facilitera l'accès aux sources régionales et mondiales d'information et de données sur les catastrophes une fois établis les normes, les cadres et les mécanismes voulus, dont une base de données régionale sur les catastrophes pour l'évaluation des risques multiples. À la suite du séisme qui a frappé Gorkha (Népal) en 2015, et à la demande du Gouvernement bhoutanais, il a entrepris des activités de développement des capacités au Népal et au Bhoutan. De la sorte, il contribue à la réalisation du septième objectif mondial du Cadre de Sendai, qui est d'améliorer sensiblement l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe d'ici à 2030, ainsi que des objectifs du futur programme de développement pour l'après-2015.

28. La CESAP centralise l'information utile sur les dernières avancées dans les technologies spatiales et les SIG dont pourront profiter les États membres pour renforcer leurs capacités dans des domaines comme l'identification des risques, l'alerte rapide, l'intervention et l'évaluation des pertes et dégâts après une catastrophe. Elle constitue également une plate-forme multilatérale pour le renforcement des travaux scientifiques et techniques sur la réduction des risques de catastrophe en favorisant le partage des connaissances et des compétences, et pour la recherche d'un consensus sur l'utilisation efficace des

informations géospatiales pour réduire les risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique. À cet égard, le travail du secrétariat est centré sur la fourniture en temps utile de données, de produits et de services d'origine spatiale aux pays victimes de graves catastrophes et sur le développement des capacités institutionnelles en rapport avec l'utilisation des technologies spatiales et des SIG pour la réduction des risques de catastrophe.

29. En particulier dans le cadre de son Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable (PRORESpace), en place de longue date, la CESAP a engagé des efforts concertés pour promouvoir l'utilisation des applications des technologies spatiales pour la réduction des risques de catastrophe. Le PRORESpace est une plate-forme de coopération régionale unique qui réunit les agences spatiales nationales de la région Asie-Pacifique avec pour objectif d'aider les pays victimes de catastrophes en leur fournissant des données, produits et services satellitaires. Grâce aux nombreuses années d'efforts déployés par les États membres de la CESAP dans le cadre du PRORESpace, les pays dépourvus de programme spatial propre peuvent à présent accéder aux données, produits et services d'origine spatiale et les utiliser efficacement pour la gestion des catastrophes. Les applications des technologies spatiales sont aussi de plus en plus utilisées par les pays de l'Asie et du Pacifique pour la préparation aux catastrophes et la réduction des risques. Ces technologies sont économiquement avantageuses et directement disponibles par l'intermédiaire des programmes de coopération régionale promus par la CESAP.

30. La CESAP est engagée dans un large éventail d'activités visant à renforcer les systèmes d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique, notamment grâce au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Ce fonds d'affectation spéciale a été établi en 2005 à la suite du tsunami dévastateur qui a sévi dans l'océan Indien. Il contribue au renforcement des systèmes d'alerte rapide pour les risques côtiers, comme les tsunamis, les typhons et les ondes de tempête, dans le cadre de la coopération régionale et Sud-Sud. Il a contribué à la mise en place du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, qui est opérationnel depuis 2011, ainsi qu'à l'établissement du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, une institution intergouvernementale chargée de la production et de l'application d'informations d'alerte rapide et de la fourniture d'un appui pour le renforcement des capacités. En 2015, il compte 12 États membres et 19 pays collaborateurs.

31. Dans le cadre de son action en faveur du renforcement des systèmes d'alerte rapide régionaux, la CESAP a lancé le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi et l'alerte rapide en cas de sécheresse en Asie et dans le Pacifique, qui rassemble les ressources régionales dans le domaine des applications des technologies spatiales et des SIG et renforce les capacités nécessaires pour l'analyse intégrée des données et informations d'origine spatiale et terrestre recueillies. Ce mécanisme est particulièrement utile pour améliorer la résilience des communautés agricoles dans les pays en développement régulièrement touchés par la sécheresse. Des pays de l'Asie et du Pacifique participant à titre d'essai ont déjà bénéficié d'un meilleur accès aux données, produits et services de source spatiale; du renforcement de leurs capacités institutionnelles concernant l'alerte rapide, la préparation et l'intervention en cas de sécheresse; et d'une coordination institutionnelle et de politiques renforcées au niveau national.

32. Afin d'améliorer encore l'alerte rapide aux risques hydrométéorologiques, la CESAP et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont activement appuyé le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux depuis leur création dans les années 1970. Le Comité des typhons, qui s'occupe des tempêtes dans le Pacifique occidental, et le Groupe d'experts, dont les travaux portent sur le golfe du Bengale et la mer d'Oman, sont des mécanismes régionaux particuliers qui réunissent un large éventail d'experts en météorologie, en hydrologie et en réduction des risques de catastrophe dans le but de développer les capacités et d'élaborer des stratégies communes associant divers pays et domaines professionnels. Le Comité des typhons et le Groupe d'experts mènent également des travaux de recherche et des projets pilotes originaux en vue de mieux comprendre les cyclones tropicaux et les risques qui leur sont associés.

33. Soucieuse de renforcer la coopération entre ces deux plates-formes, la CESAP a tenu une session commune du Comité des typhons et du Groupe d'experts en février 2015. Cette réunion conjointe a débouché sur un accord portant sur un nouveau mécanisme de coopération, qui permettra le partage de données et de produits obtenus de satellites météorologiques de deuxième génération ainsi que de compétences spécialisées en modélisation dans le but d'améliorer les prévisions et l'alerte rapide. Ce mécanisme permet également de faciliter les initiatives communes destinées à développer les capacités des États membres avec l'aide des Centres météorologiques régionaux spécialisés de l'Inde et du Japon.

34. La CESAP joue également un rôle important de catalyseur dans la mise en œuvre des initiatives mondiales et des outils pertinents dans la région Asie-Pacifique. La CESAP, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes unissent leurs efforts pour renforcer le processus d'évaluation des besoins après une catastrophe en consolidant les capacités régionales. D'autre part, la CESAP et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) mettent au point un outil analytique pour l'évaluation rapide après une catastrophe qui repose sur une utilisation novatrice des applications des technologies spatiales, de la modélisation géospatiale, des systèmes de navigation et de l'externalisation ouverte.

35. Dans le domaine des applications des technologies spatiales et des SIG, certains outils et directives mis au point récemment ont suscité une forte demande, parmi lesquels les procédures opérationnelles normalisées visant l'utilisation effective des informations satellitaires pour les interventions et les secours d'urgence, mises au point par la CESAP en collaboration avec le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la gestion des catastrophes et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), et les portails du système d'information géoréférencé pour la gestion des risques de catastrophe destinés à aider la prise de décisions fondée sur des données factuelles dans ce domaine.

36. Dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, la CESAP entend poursuivre ses travaux avec le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes afin de mettre au point les procédures opérationnelles normalisées précitées et continuer de travailler avec l'ASACR à l'élaboration d'un manuel sur l'évaluation rapide après une catastrophe à l'intention du reste de l'Asie et du Pacifique.

37. La CESAP a entrepris l'élaboration d'une série d'outils et de directives sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et infranational ainsi que dans les secteurs clefs. Ces directives aideront les ministères du plan et des finances, les autorités chargées de la gestion des catastrophes et les autres ministères responsables des infrastructures cruciales, des transports et de l'environnement, entre autres, à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans de multiples secteurs. En visant à développer les capacités des fonctionnaires en particulier, les directives prendront en compte le Cadre de Sendai ainsi que le futur programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

38. Une bonne partie des travaux de la Commission concernant la réduction des risques de catastrophe est menée en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Ainsi, l'initiative des écosystèmes pour l'adaptation et la réduction des risques de catastrophe (Eco-DRR) est un programme du Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, partenariat mené sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui est une alliance mondiale importante d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'instituts spécialisés. Au niveau régional, la CESAP projette de se joindre à cette initiative du Partenariat afin de promouvoir la formule des Eco-DRR. De la sorte, en travaillant en partenariat, la CESAP a aidé à porter au niveau régional les processus mondiaux d'évaluation des besoins après une catastrophe et les solutions Eco-DRR.

39. Le Mécanisme de coordination régionale de l'Asie et du Pacifique, placé sous la direction de la CESAP, constitue une importante plate-forme régionale pour le renforcement de la cohérence et du partenariat au sein de la famille des Nations Unies. En particulier, le Groupe de travail thématique du Mécanisme de coordination régionale de l'Asie et du Pacifique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe, coprésidé par la CESAP, le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, s'efforce d'assurer une meilleure cohérence dans son engagement avec l'ASEAN, dans le cadre du partenariat global lancé par l'Organisation des Nations Unies et l'ASEAN en 2011.

40. À cette fin, les membres de ce groupe de travail thématique se sont mis en partenariat avec l'ASEAN pour élaborer le Plan stratégique d'action ASEAN-ONU sur la gestion des catastrophes (2011-2015). Ce plan stratégique a constitué une étape importante sur la voie d'une meilleure cohérence et d'une fragmentation réduite de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies avec l'ASEAN pour la gestion des catastrophes. Au lieu que chaque acteur de l'ONU mène séparément des initiatives avec l'ASEAN, le Plan stratégique offre un cadre global qui favorise la cohérence dans les engagements pris, en couvrant des domaines comme la préparation et l'intervention; l'évaluation des risques, l'alerte rapide et le suivi; et la prévention, l'atténuation, l'action sur le terrain et l'intégration. Un plan révisé a été finalisé en avril 2015. L'expérience acquise par le Groupe de travail thématique en améliorant la cohérence dans les engagements pris avec les organisations sous-régionales peut servir de modèle pour d'autres engagements stratégiques de l'ONU dans d'autres sous-régions et domaines thématiques.

III. Lacunes et possibilités régionales

41. Suite à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pendant 10 ans, la région Asie-Pacifique compte un nombre croissant d'exemples de bonnes

pratiques et de réussite en matière de réduction des risques de catastrophe, que l'on pourrait amplifier et transformer en normes régionales. En allant de l'avant, et en application du Cadre de Sendai, on pourra répondre au besoin régional de renforcement des capacités et des institutions, ainsi que partager les bonnes pratiques entre les pays. La coopération régionale et Sud-Sud a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

42. Il existe déjà de nombreux mécanismes régionaux sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, qui bénéficient de l'appui de l'ONU ainsi que d'acteurs n'appartenant pas au système des Nations Unies. Si chacun de ces mécanismes représente d'importantes initiatives et correspond à de solides engagements, il est nécessaire d'assurer une meilleure cohérence en rapprochant ces multiples mécanismes et initiatives, comme préconisé par les États membres de la CESAP dans la résolution 71/12.

43. Jusque-là, les mécanismes régionaux en place pour la réduction des risques de catastrophe ont produit d'importantes déclarations et recommandations qui reflètent les progrès considérables déjà accomplis. Cependant, nombre de ces mécanismes pourraient tirer avantage d'une filière reconnue pour la transmission des recommandations de politique générale – en particulier celles ayant des incidences régionales – auprès de plates-formes régionales bien établies au sein du système des Nations Unies où les États membres et leurs nombreux partenaires de développement pourraient les mettre en œuvre. La cinquième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe pourrait servir de plate-forme déterminante à cet égard.

44. La CESAP est idéalement placée pour aider la région Asie-Pacifique à combler cette lacune. Plus particulièrement, elle pourrait mettre sa plate-forme intergouvernementale, multisectorielle au service de la réduction des risques de catastrophe dans la région et, dans le même temps, assurer des liens solides pour les débats de politique générale sur le développement durable. Le renforcement de la convergence des mécanismes régionaux permettrait également à la région de tirer parti des mécanismes bénéficiant de l'appui de la CESAP comme le Mécanisme de coordination régionale, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le Comité.

45. Comme indiqué ci-dessus, l'engagement stratégique de l'Organisation des Nations Unies avec l'ASEAN, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, est un bon exemple de ce travail régional. On pourrait se servir du modèle déjà mis en place par le Groupe de travail thématique du Mécanisme de coordination régionale sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe pour consolider encore l'engagement relatif à la gestion des risques de catastrophe pris avec d'autres organisations sous-régionales comme l'ASACR. À cet égard, le mécanisme qui relève de la CESAP offre à l'Organisation des Nations Unies une plate-forme régionale unique pour améliorer la cohérence et renforcer les partenariats, appuyant ainsi les objectifs globaux du Cadre de Sendai ainsi que les objectifs de développement durable.

46. Comme indiqué dans la note du secrétariat relative au renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque⁶, la CESAP peut également jouer un rôle important en favorisant des mécanismes régionaux d'alerte rapide pour les risques transfrontières comme les tsunamis, les cyclones tropicaux et les inondations. Ainsi, les travaux de recherche de la Commission montrent qu'il existe un besoin particulier de renforcer la coopération régionale en matière d'alerte rapide pour les inondations dans les bassins fluviaux transfrontières provenant de la région du Kutch hindou et de l'Himalaya. Cette coopération pourrait porter sur le partage de données, de connaissances et

⁶ E/ESCAP/CDR(4)/2.

d'innovations, et comporter des concertations et des partenariats institutionnels reposant sur une approche intégrée de la gestion des inondations.

47. Le rôle du Comité pourrait être renforcé davantage par la mise en place d'un bureau permanent qui assumerait les responsabilités entre les sessions du Comité en le représentant aux forums régionaux sur le développement durable et en travaillant avec le Mécanisme de coordination régionale et les autres plates-formes et mécanismes régionaux. Un tel bureau pourrait amplifier considérablement l'impact des résultats des sessions du Comité, avec l'appui de la CESAP.

IV. Questions portées à l'attention du Comité

48. Comme demandé dans la résolution 71/12, le secrétariat continuera à exécuter son mandat dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe au moyen de travaux normatifs et analytiques et d'activités de renforcement des capacités qui s'inscrivent clairement dans le cadre du rôle d'organisateur de la coopération régionale que joue la Commission. En harmonisant ses priorités avec le Cadre de Sendai ainsi qu'avec le programme de développement durable pour l'après-2015, le secrétariat s'efforcera d'élargir son assistance aux États membres, en particulier dans les domaines ci-après:

- Élaborer des stratégies et mécanismes concertés pour la coopération dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe au niveau régional et, le cas échéant, à l'échelon sous-régional, en particulier pour traiter des risques de catastrophe communs et transfrontières, dans le contexte du développement durable
- Réaliser une analyse des politiques, dispenser des conseils techniques et promouvoir un rapprochement stratégique entre réduction des risques de catastrophe, adaptation aux changements climatiques et développement durable
- Établir une série de statistiques régionales de base concernant les catastrophes et renforcer la capacité des États membres à recueillir des données et publier des statistiques relatives aux catastrophes et à élaborer des politiques sur la réduction des risques de catastrophe fondées sur des données factuelles
- Faciliter le partage des informations sur les risques multiples et transfrontières, ainsi que la modélisation et le suivi dans ce domaine, s'agissant notamment des données et produits satellitaires en temps quasi réel pour l'évaluation des dégâts et des conséquences après une catastrophe
- Renforcer la coopération régionale en faveur des systèmes d'alerte rapide multirisque de bout en bout en particulier dans les pays à risques élevés et à faibles moyens, en faisant fond sur les projets et programmes exécutés grâce au Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, et au programme de la Commission relatif aux applications des technologies spatiales
- Promouvoir la cohérence régionale à travers tous les systèmes, secteurs et organisations et resserrer les relations avec les organisations sous-régionales par l'entremise du Mécanisme de coordination régionale et de ses groupes de travail thématiques dans les domaines de l'environnement et de la gestion des risques de catastrophe

49. Par ailleurs, en tant que plate-forme régionale officielle des Nations Unies, la CESAP s'efforcera d'établir des partenariats avec les diverses instances s'occupant de la réduction des risques de catastrophe au niveau sous-régional en vue d'évaluer périodiquement les progrès accomplis, de relever les recommandations de politique générale et de partager les bonnes pratiques et les connaissances concernant les politiques, programmes et investissements relatifs aux risques de catastrophe décidés en connaissance de cause.

50. À cette fin, le Comité souhaitera peut-être donner au secrétariat des conseils sur les stratégies et approches efficaces et définir les priorités jugées appropriées pour le travail futur du secrétariat, compte tenu de la mise en œuvre au niveau régional du Cadre de Sendai et du programme de développement durable pour l'après-2015.

51. En résumé, le Comité voudra peut-être:

a) Renforcer le rôle de la Commission pour lui permettre d'aider les États membres à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, en ce qui concerne en particulier le développement de la coopération, de stratégies et des capacités au niveau régional;

b) Prier la CESAP de réunir les nombreuses plates-formes régionales et sous-régionales s'occupant de la réduction des risques de catastrophe pour qu'elles échangent leurs recommandations stratégiques au cours de la cinquième session du Comité, et de faciliter l'examen de ces recommandations par les instances interdisciplinaires et intergouvernementales de la Commission et d'autres plates-formes régionales concernées par la réduction des risques de catastrophe et le développement durable;

c) Établir un bureau permanent qui assume les responsabilités entre les sessions du Comité en le représentant dans les forums régionaux consacrés au développement durable et en coopérant avec le Mécanisme de coordination régionale et d'autres mécanismes régionaux, avec l'appui de la CESAP;

d) Prier la CESAP d'optimiser la cohérence entre les instances des Nations Unies par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale et, plus particulièrement, son groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe, en vue de renforcer la collaboration avec l'ASEAN et d'étendre ce modèle à d'autres organisations sous-régionales comme l'ASACR;

e) En mettant à profit la plate-forme intergouvernementale de la Commission, solidement établie, faire de la CESAP un centre d'échange d'informations au niveau régional pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans le contexte plus large des objectifs de développement durable pour l'après-2015, et pour la coopération régionale en matière de risques d'origine transfrontière.